

# Le bulletin d'INFORMATION

DES ACTUALITES INTERNATIONALES

DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

وزارة المالية  
MINISTRE DES FINANCES

Cellule de Traitement  
du Renseignement financier



خطة معالجة الاستغلال المالي

La lettre d'Information de la CTRF / n°09, novembre 2015

## Sommaire

Les trois fronts diplomatiques pour contrer le financement du terrorisme.....	1
Terrorisme : un front international pour assécher les flux financiers de l'EI .....	2
Marché de l'art.....	2
Les conséquences des nouvelles normes sur le blanchiment pour les marchands d'art .....	2
«Punta Cana 2015» L'OMD appelle à une action concertée pour lutter contre le terrorisme .....	4

## Les trois fronts diplomatiques pour contrer le financement du terrorisme

La communauté internationale attaque l'organisation de l'Etat islamique au portefeuille, frappant ses activités pétrolières, éliminant ses hommes d'argent, et elle se mobilise aussi sur trois fronts diplomatiques pour l'étouffer financièrement: le G20, l'ONU, et l'UE.

La communauté internationale attaque l'organisation de l'Etat islamique au portefeuille, frappant ses activités pétrolières, éliminant ses hommes d'argent, et elle se mobilise aussi sur trois fronts diplomatiques pour l'étouffer financièrement: le G20, l'ONU, et l'UE.

### Le G20, via le GAFI

Deux jours après les attentats de Paris, les dirigeants des vingt

premières puissances économiques mondiales (G20) se réunissaient à Antalya en Turquie. Ils ont donné mandat au Groupe d'action financière (GAFI), qui était jusqu'à présent spécialisé dans la lutte contre l'évasion fiscale, de travailler à l'"assèchement des flux de financement liés au terrorisme".

Cet organisme intergouvernemental, composé de 34 pays et territoires, a convoqué une réunion extraordinaire ce week-end à Paris pour aborder la question du financement du terrorisme et trouver les moyens de faire pression sur les pays qui n'ont pas encore pris des mesures adéquates.

Le GAFI doit remettre un rapport lors du G20 Finance de février qui présentera "ce qu'ont fait les différents pays qui ne sont pas à jour et dont la liste n'a pas été rendue publique", pour lutter contre le financement du terrorisme, a expliqué une source diplomatique. "Il faut que nous réfléchissions au sein du GAFI à un dispositif qui permette de faire pression sur les pays qui ne sont pas à jour et qui n'ont pas encore les dispositifs pour faire le minimum dans la lutte contre le financement du terrorisme", a-t-elle ajouté.

### Le Conseil de sécurité de l'ONU

Les Etats-Unis, qui assurent en décembre la présidence tournante du Conseil de sécurité, ont convoqué une réunion pour le jeudi 17 décembre afin de débattre des moyens d'assécher le financement de l'EI. "Un front international uni est crucial pour atteindre l'objectif" d'isoler l'EI du système financier international et "gêner son financement", a affirmé

le secrétaire américain au Trésor Jacob Lew.

Pour la première fois, ce sont les ministres des Finances des 15 pays membres qui sont invités à se rendre à New York. Le gel des avoirs fait en effet partie de leurs compétences. Le ministre français Michel Sapin et ses homologues britannique George Osborne et espagnol Luis de Guindos ont confirmé leur présence, a indiqué le ministère français des Finances à l'AFP.

"L'idée est d'adopter une résolution qui aurait force de loi pour l'ensemble des pays des Nations unies, avec l'objectif de resserrer les mailles du filet afin de repérer les mouvements d'argent qui servent à financer des actes terroristes et d'agir en gelant les avoirs ou en faisant des saisies", a précisé la même source.

### L'Union européenne

Après les attentats du 13 novembre, Michel Sapin a porté la question du financement du terrorisme devant le conseil des ministres des Finances européens (Ecofin), qui s'est réuni mardi dernier. La prochaine réunion est prévue en janvier.

La France exige que l'Europe passe désormais de "la phase de l'émotion à celle de l'action". Les cartes bancaires prépayées sont dans le collimateur de Paris, qui exige un encadrement "plus strict" de leur utilisation en Europe. La France demande aussi aux autres membres de l'UE d'"accélérer considérablement" la mise en œuvre de la dernière directive européenne anti-blanchiment.

2015 AFP

Liens  
: <http://www.lerevenu.com/breves/les-trois-fronts-diplomatiques-pour-contrer-le-financement-du-terrorisme>

## **Terrorisme : un front international pour assécher les flux financiers de l'EI**

La communauté internationale attaque l'organisation terroriste de l'Etat islamique au portefeuille, frappant ses activités pétrolières, éliminant ses hommes d'argent, et elle se mobilise aussi sur trois fronts diplomatiques pour l'étouffer financièrement : le G20, l'ONU et l'UE

La communauté internationale attaque l'organisation terroriste de l'Etat islamique au portefeuille, frappant ses activités pétrolières, éliminant ses hommes d'argent, et elle se mobilise aussi sur trois fronts diplomatiques pour l'étouffer financièrement : le G20, l'ONU et l'UE.

Deux jours après les attentats de Paris, les dirigeants des vingt premières puissances économiques mondiales (G20) se réunissaient à Antalya en Turquie. Ils ont donné mandat au Groupe d'action financière (GAFI), qui était jusqu'à présent spécialisé dans la lutte contre l'évasion fiscale, pour travailler à l'«assèchement des flux de financement liés au terrorisme».

Cet organisme intergouvernemental, composé de 34 pays et territoires, a convoqué une réunion extraordinaire ce week-end à Paris pour aborder la question du financement du terrorisme et trouver les moyens de faire pression sur les pays qui n'ont pas encore pris des mesures adéquates, comme par exemple la criminalisation du financement du terrorisme. Le GAFI doit remettre un rapport lors du G20 Finance de février, qui présentera «ce qu'ont fait les différents pays qui ne sont pas à jour et dont la liste n'a pas été rendue publique», pour lutter contre le

financement du terrorisme, a expliqué une source diplomatique. «Il faut que nous réfléchissions au sein du GAFI à un dispositif qui permette de faire pression sur les pays qui ne sont pas à jour et qui n'ont pas encore les dispositifs pour faire le minimum dans la lutte contre le financement du terrorisme», a-t-elle ajouté.

Les États-Unis, qui assurent en décembre la présidence tournante du Conseil de sécurité, ont convoqué une réunion pour le jeudi 17 décembre afin de débattre des moyens d'assécher le financement de l'EI. «Un front international uni est crucial pour atteindre l'objectif» d'isoler l'EI du système financier international et «gêner son financement», a affirmé le secrétaire américain au Trésor, Jacob Lew. Pour la première fois, ce sont les ministres des Finances des 15 pays membres qui sont invités à se rendre à New York. Le gel des avoirs fait en effet partie de leurs compétences.

Le ministre français Michel Sapin et ses homologues britanniques, George Osborne, et espagnol, Luis de Guindos, ont confirmé leur présence, a indiqué le ministère français des Finances. «L'idée est d'adopter une résolution qui aurait force de loi pour l'ensemble des pays des Nations unies, avec l'objectif de resserrer les mailles du filet afin de repérer les mouvements d'argent qui servent à financer des actes terroristes, et d'agir en gelant les avoirs ou en faisant des saisies», a précisé la même source. Après les attentats du 13 novembre, Michel Sapin a porté la question du financement du terrorisme devant le Conseil des ministres des Finances européens (Ecofin), qui s'est réuni mardi dernier. La prochaine réunion est prévue en janvier. La France exige que l'Europe passe désormais de «la phase de l'émotion à celle de l'action». Les cartes bancaires prépayées sont dans le collimateur de Paris, qui exige un encadrement «plus strict» de leur utilisation en Europe. La France demande aussi aux autres membres de l'UE

d'«accélérer considérablement» la mise en œuvre de la dernière directive européenne anti-blanchiment.

Liens :  
<http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/87602>

## **Marché de l'art**

### **Les conséquences des nouvelles normes sur le blanchiment pour les marchands d'art**

Pour satisfaire aux recommandations du Groupe d'action financière, de nouvelles normes et pratiques entreront en vigueur en Suisse dès le 1er janvier 2016

Dès le début de l'année prochaine prendra place la quatrième évaluation de la Suisse par le GAFI (Groupe d'action financière). Durant cet audit, les états membres de cet organisme intergouvernemental - dont la Confédération fait partie - auront alors pour tâche de juger de l'efficacité des nouvelles dispositions helvétiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Ces modifications légales, qui deviendront effectives le 1er janvier, émanent d'un travail de longue haleine mené par les Chambres fédérales qui, le 12 décembre 2014, ont approuvé la loi sur la mise en œuvre des recommandations du fameux GAFI. Le délai référendaire ayant expiré au 2 avril 2015 sans qu'aucune consultation n'ait été demandée, une première partie des modifications sont entrées en vigueur le 1er juillet 2015. Dans trois semaines, ce sera au tour de la seconde salve d'adaptations d'entrer en vigueur.

Parmi ces nouvelles normes, il en existe deux qui devraient particulièrement intéresser les acteurs du marché de l'art.

Il s'agit des dispositions concernant l'infraction fiscale préalable au blanchiment d'argent (modification du code pénal et de la loi fédérale sur le droit pénal administratif) et des modifications de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA).

Pour mieux comprendre quelles sont les nouvelles responsabilités et risques légaux qu'engendrent ces remaniements pour le commerce et l'économie de l'art en Suisse, interview d'Ursula Cassani, docteure en droit, professeure à l'Université de Genève et notamment spécialiste de tout ce qui touche à la corruption et au blanchiment d'argent.

### **Les nouvelles dispositions qui deviendront effectives au 1er janvier 2016 s'adressent-elles en particulier aux acteurs du marché de l'art?**

La révision telle qu'elle a été faite en Suisse ne cible pas spécifiquement le marché de l'art comme un domaine à hauts risques pour le blanchiment d'argent. Mais en juin 2015, le Conseil fédéral a pris acte du premier rapport national sur les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse. Le document mentionnait notamment que le secteur de l'art était propice au blanchiment et qu'il était jusqu'à présent curieusement resté ignoré par le législateur.

Il est certain qu'il s'agit d'un domaine vulnérable. On peut citer plusieurs facteurs de risque, comme le fait que les prix des œuvres sont extrêmement volatiles (le même objet pouvant soudain valoir beaucoup plus cher) et que la valeur objective reste souvent difficile à déterminer. De plus, il existe sur ce marché une culture de la confidentialité: le vendeur et l'acquéreur ne se connaissent pas forcément, et il n'y a aucune obligation d'identifier l'ayant droit économique, sauf lorsque le commerçant d'art exerce en réalité une activité d'intermédiaire financier, ce qui est le cas de certains

commerçants ou maisons de vente aux enchères.

La plupart des acteurs du marché de l'art n'ont pas pris conscience du risque qu'ils encourent d'être instrumentalisés par des blanchisseurs. L'art est souvent considéré comme un domaine où on se fait plaisir, sans poser et se poser trop de questions, en achetant des œuvres parce qu'on les aime, par passion. En réalité, dans certains segments, on assiste à une financiarisation croissante qui a pour effet de faire s'envoler les prix et qui est susceptible d'attirer des clients qui considèrent l'art comme un pur produit d'investissement financier.

S'ajoute à cela le risque que le rehaussement des standards de vigilance mis en application par les banques conduise les blanchisseurs à rechercher d'autres canaux, y compris dans le marché de l'art.

### **Quelles sont les nouvelles dispositions qui peuvent concerner les acteurs du marché de l'art?**

Le premier changement important de la législation suisse, qui risque d'avoir un impact sur le marché de l'art également, réside dans le fait que le produit de certaines infractions fiscales sera dorénavant susceptible de faire l'objet de blanchiment d'argent au sens de l'article 305bis du code pénal. En vertu de cette disposition, «celui qui aura commis un acte propre à entraver l'identification de l'origine, la découverte ou la confiscation de valeurs patrimoniales dont il savait ou devait présumer qu'elles provenaient d'un crime, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire». Jusqu'à présent, l'infraction préalable devait être un crime.

Ce texte sera élargi, de manière à pénaliser aussi le blanchiment du produit d'un «délit fiscal qualifié». Ainsi, celui qui accepte, dissimule ou transfère des avoirs obtenus par le contribuable fraudeur, ou un bien

acheté grâce à ces avoirs, court le risque d'être accusé de blanchiment. Toutefois, la définition du «délit fiscal qualifié» est très restrictive: tout d'abord, il doit s'agir d'une fraude, supposant l'usage d'un faux – par exemple un faux bilan ou une fausse attestation - vis-à-vis de l'autorité fiscale, et non d'une simple soustraction d'impôt, consistant, par exemple à «oublier» un élément imposable sur sa déclaration d'impôt. Ensuite, seuls les impôts sur les revenus et la fortune sont visés, à l'exception des impôts sur les successions ou les donations.

Enfin, l'avantage fiscal obtenu par le fraudeur doit être de plus de 300'000 francs. Une somme conséquente, qui laisse pas mal de marge, la difficulté étant cependant qu'il est quasiment impossible pour un commerçant d'art d'apprécier si le seuil a été franchi par son client, surtout si ce dernier est un contribuable étranger.

L'autre modification qui peut concerner le secteur de l'art est celle qui veut que, dès le 1er janvier 2016, tous les négociants - marchands d'art ou maisons de vente aux enchères comprises - qui acceptent des versements en espèces supérieurs à 100'000 francs doivent se plier aux devoirs de diligence, identification, clarification et communication semblables à ceux des intermédiaires financiers. Cette mesure est toutefois assez facilement contournable: il suffit de ne pas accepter des espèces pour un montant supérieur à cette somme pour y échapper, par exemple en passant par un établissement bancaire qui, à son tour, devra s'acquitter de ses obligations de diligence.

### **Comment cela se fait-il qu'en Suisse cette limite de transaction en espèces soit à 100'000 francs alors que pour l'Union européenne, elle est à 10'000 euros?**

C'est une question légitime. On n'accorde visiblement pas la même

importance au risque que représentent les transactions en cash.

### **Pensez-vous que les mesures prises par la Suisse seront jugées suffisantes par les observateurs du GAFI?**

La Confédération a mis en place des modifications assez étroitement conçues et la définition de l'infraction fiscale préalable est très restrictive. Certes, il s'agit d'une ouverture vers les infractions fiscales mais une ouverture très mesurée qui pourrait nous attirer des critiques des experts du GAFI lors de l'évaluation de l'année prochaine.

Liens  
: <http://www.letemps.ch/culture/2015/12/09/consequences-nouvelles-normes-blanchiment-marchands-art>

### **«Punta Cana 2015» L'OMD appelle à une action concertée pour lutter contre le terrorisme**

La Commission de politique générale (CPG) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a appelé, à Punta Cana en République dominicaine, à une action concertée entre les gouvernements, les services de sécurité et les administrations douanières pour lutter contre les menaces terroristes transfrontalières.

La Commission de politique générale, qui a conclu jeudi sa 74e session avec la participation de 104 délégués de 32 pays représentant l'Afrique, l'Europe, l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et les Caraïbes, a exprimé son soutien aux pays touchés par les récentes attaques terroristes, notamment la France, la Tunisie, la Turquie, le Mali, et la Russie soulignant la nécessité de lutter contre le transfert illicite d'armes à feu et d'explosifs et le financement du terrorisme.

Les participants ont adopté à l'unanimité la déclaration de «Punta Cana 2015», qui réitère l'engagement des gouvernements et des différentes institutions concernées à relever les nouveaux défis auxquels font face les administrations douanières, soulignant que les autorités douanières à travers le monde sont la première ligne de défense contre les organisations terroristes d'organisations qui tentent souvent d'exporter leurs activités en dehors des frontières nationales pour menacer les citoyens et la sécurité mondiale.

L'Organisation mondiale des douanes a appelé, à cet égard, à l'échange d'informations et à une coopération plus étroite entre les autorités douanières et les institutions de sécurité aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'à la veille, à travers des plans d'actions bilatéraux et multilatéraux, à la sûreté des frontières, qui représentent un élément essentiel pour une réponse efficace aux menaces terroristes.

Dans ce contexte, le président du Conseil de l'Organisation mondiale des douanes, que la réunion de la Commission de politique générale de l'OMD, qui comprend plus de 50 directeurs généraux des administrations douanières, intervient au moment où les économies mondiales font face à la menace terroriste, qui est devenu un défi majeur à relever.

L'Organisation mondiale des douanes a approuvé une série de mesures relatives à la promotion du commerce mondial et l'échange d'informations en matière de lutte contre le terrorisme, la fraude et la contrebande et au renforcement du contrôle du flux de voyageurs.

Elle a, également, approuvé des mesures ayant trait à la gestion coordonnée des frontières entre les administrations douanières et les services de sécurité et au développement des systèmes

informatiques pour faciliter la gestion des risques et rendre plus efficaces les services douaniers.

La déclaration de «Punta Cana 2015» sera soumise à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), lors d'une réunion qui se tiendra à Nairobi la semaine prochaine, afin de souligner la volonté de l'OMD à jouer un rôle positif dans le renforcement des capacités en matière de commerce, la promotion des échanges commerciaux et la lutte contre le terrorisme et la contrebande.

Liens : <http://lematin.ma/express/2015/l-omd-appelle-a-une-action-concertee-pour-lutter-contre-le-terrorisme/237330.html>

CTRF-Imeuble Ahmed FRANCIS, 16306  
Ben aknoun-ALGER

Tel : 021 59 53 10 / Fax : 021 59 52 96